

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Numéros 1883-436, 1883-437, 1883-438 et 1883-439

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeubles suivants :

**1. Demande de dérogations mineures numéro 1883-436 pour le bâtiment situé aux 4833-4837, rue Jean-Talon à Saint-Léonard, lot numéro 1 123 016 du cadastre du Québec, dans la zone C04-12.**

Ces dérogations visent à ce que :

- la largeur minimale de 6 mètres pour une allée de circulation donnant accès à une ou plusieurs cases de stationnement, prescrite à l'article 6.2.3.4 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 5,64 mètres pour l'espace de stationnement situé dans la cour arrière du bâtiment;
- la longueur minimale de 6 mètres pour une case de stationnement aménagée à angle de 0° par rapport au sens de la circulation, prescrite à l'article 6.2.3.4 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 5,48 mètres pour l'une des cases de stationnement aménagées dans la cour arrière du bâtiment.

**2. Demande de dérogation mineure numéro 1883-437 pour le bâtiment situé aux 6915-6925, rue de Choisy à Saint-Léonard, lot numéro 1 123 104 du cadastre du Québec, dans la zone H02-22.**

Cette dérogation vise à ce que :

- le nombre minimal de quarante-huit (48) cases de stationnement requises, soit une case par logement, prescrit à l'article 6.1.3.1 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à trente-huit (38) cases de stationnement pour le bâtiment existant.

**3. Demande de dérogation mineure numéro 1883-438 pour le bâtiment situé aux 6050-6060, rue Bélanger à Saint-Léonard, lots numéros 1 123 106 et 1 123 107 du cadastre du Québec, dans la zone H02-22.**

Cette dérogation vise à ce que :

- le nombre minimal de cinquante (50) cases de stationnement requises, soit une (1) case par logement, prescrit à l'article 6.1.3.1 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à trente-huit (38) cases de stationnement pour l'ensemble formé du bâtiment existant situé au 6050, rue Bélanger et du nouveau bâtiment adjacent situé au 6060, rue Bélanger.

**4. Demande de dérogations mineures numéro 1883-439 pour le bâtiment situé aux 6858-6974, rue Jarry à Saint-Léonard, lot numéro 1 125 025 du cadastre du Québec, dans la zone C10-03.**

Ces dérogations visent à ce que :

- le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide pour la surface totale des murs du bâtiment, exigé à l'article 6.2.9.1 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 68 %;
- le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur la rue Jarry, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 38 %;
- le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide d'une section du mur extérieur donnant sur la rue Pascal-Gagnon, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 68 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 6 mars 2017, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 14 février 2017.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*